

Les concours des « Nouvelles annales »

Nouvelles annales de mathématiques 3^e série, tome 15 (1896), p. 57-58

http://www.numdam.org/item?id=NAM_1896_3_15_57_0

© Nouvelles annales de mathématiques, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Nouvelles annales de mathématiques » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

LES CONCOURS DES « NOUVELLES ANNALES ».

Désireux d'établir une émulation bienfaisante parmi les personnes qui s'occupent des questions de Mathématiques relevant de l'Enseignement supérieur, les rédacteurs et les éditeurs des *Nouvelles Annales* ont résolu d'ouvrir, *aux abonnés* de ce Journal, deux fois chaque année, un Concours sur des sujets rentrant en général dans les programmes de la Licence et de l'Agrégation.

Pour le choix des questions ainsi mises au concours, et aussi pour le jugement à intervenir, la Rédaction ne manquera pas de faire appel à ses Correspondants des Facultés; leur haute compétence sera une garantie complète d'impartialité, bien que les Rédacteurs assument sans réserve la responsabilité scientifique des décisions.

Les Concours dont il s'agit donneront droit :

1° A un crédit de 100^{fr} d'Ouvrages à choisir dans le Catalogue de MM. Gauthier-Villars et fils;

2° A l'insertion du Mémoire primé;

3° A un tirage à part gratuit de 100 exemplaires de ce Mémoire.

Pour l'année 1896, le temps matériel faisant défaut, il y aura un seul Concours. Dans un prochain numéro, nous publierons le texte de la question choisie et nous ferons connaître les mesures de détail qui devront être prises par les auteurs de Mémoires.

Dès à présent, nous pouvons annoncer que la date extrême à laquelle les manuscrits devront être parvenus à la Rédaction sera celle du 15 OCTOBRE.

Du reste, un délai d'au moins six mois sera toujours

(58)

laissé aux concurrents, entre l'annonce de chacun des
Concours et la date extrême de remise des manuscrits.

LES RÉDACTEURS.